



Comité du 9 décembre 1905 de l'Ain

<http://01-comite1905.org>

Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil Régional Rhône-
Alpes
78 route de Paris

69751 - CHARBONNIERES-LES-BAINS

Objet Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de
Lyon du 07 mars 2013

RECOMMANDE AR

Bourg-en-Bresse, le 12 mai 2013

Monsieur le Président,

Par son arrêt du 07 mars dernier, la cour Administrative d'Appel de Lyon a confirmé le jugement du Tribunal Administratif de Lyon du 05 avril 2012, visant l'annulation de la délibération du Conseil Régional des 21 et 22 octobre 2010, qui instaurait une subvention de la région Rhône Alpes pour la restauration de la Basilique Saint Augustin d'Hippone à ANNABA.

Faisant suite à cet arrêt, nous vous rappelons les termes de notre courrier daté du 28 avril 2012, resté sans réponse de votre part, par lequel nous vous demandions de ne pas faire appel du jugement du TA, et nous nous permettons, par la présente d'insister sur la nécessité de clore l'action juridique en ce domaine.

En effet, La loi du 09 décembre 1905 qui, dans son article 2, indique « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » est un pilier du principe républicain de Laïcité. Or, compte tenu de ce nouvel arrêt du 07 mars dernier, il nous paraîtrait inopportun, Monsieur le Président, que vous mainteniez votre volonté de subventionner un culte, par une action en Conseil d'État ou en Cour de Cassation.

Loin de vouloir interférer sur vos droits juridiques auxquels nous sommes attachés, nous serons attentifs à la décision que vous prendrez sur ce sujet.

Par ailleurs, en juin 2011, l'assemblée que vous présidez avait décidé la création d'un « **Conseil Régional Consultatif de la Laïcité** ». Nous vous avons, dès lors, proposé notre participation, et nous nous étonnons de n'avoir reçu aucune information depuis. Une nouvelle fois, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer sur ce point.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations

La Présidente

Marie Christine HYVERNAT

Comité du 9 décembre 1905

Association loi 1901 - 42 rue Charles ROBIN - 01000 BOURG en BRESSE

Courrier adressé à la Présidente : Marie Christine HYVERNAT

☎ : 06-87-26-71-77

✉ : mchavernat@orange.fr

<http://01-comite1905.org>